



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

génétique

Question écrite n° 79134

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la santé et des solidarités l'état actuel et les perspectives des travaux de l'agence de la biomédecine, prévue par la loi de bioéthique et créée par décret paru au JO du 4 mai 2005. « En rapide évolution, les champs de la biologie et de la médecine suscitent d'importants espoirs thérapeutiques et des questions éthiques légitimes, deux dimensions pleinement prises en compte dans les missions de l'agence », selon ses déclarations. Un premier bilan s'impose.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79134

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10991